

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 20
- membres présents : 14
- suffrages exprimés : 14
- pour : 14

## DÉLIBÉRATION n° B2020/039

L'an deux mille vingt et le neuf mars à 18 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

**Présents** : Bernard PLANO, Henri FORGUES, Alain PIASER, Alain DUCASSE, Joëlle ABADIE, Catherine CORREGE, Elisabeth DUCUING, Suzanne SIMOIS, Jean-Claude CLARENS, Joël DEVAUD, Michel SICARD, Roger LACOME, Laurent LAGES, Jean-Paul COMPAGNET

**Absents et excusés** : Fabienne ROYO, Monique MARTIN, Jean-Pierre CABOS, François DABEZIES, Nathalie SALCUNI, Bruno FOURCADE

### Objet : Développement économique - Mise en place d'un observatoire économique avec la CCI dans les périmètres commerciaux :

Fin décembre l'Etat a approuvé une partie des actions proposées dans le cadre du dispositif FISAC, mais n'a pas retenu l'action « Observatoire Economique » pour suivre l'évolution économique de notre territoire.

Les objectifs d'un tel observatoire sont de :

- Recenser les cellules commerciales et leur activité à l'intérieur des périmètres définis,
- Cartographier leur emplacement,
- Recueillir un panel d'informations quantitatives et qualitatives utiles au pilotage et à l'accueil d'activités nouvelles.

Les indicateurs retenus, faisant l'objet d'une actualisation régulière permettant de mesurer leurs évolutions, sont, pour l'ensemble du territoire :

- Le nombre de cellules commerciales actives et leur répartition par activité et par pôle,
- Le nombre de cellules vacantes et leur répartition par pôle,
- Le nombre et le détail des surfaces commerciales de plus de 300 m<sup>2</sup>,
- Des ratios tels que l'ancienneté moyenne de l'entreprise, l'âge moyen du chef d'entreprise, le montant moyen du loyer observé, le nombre global de salariés...

Une cartographie de l'offre commerciale et de la vacance des principaux périmètres commerciaux sera disponible en ligne pour les sites suivants :

- Centre-ville de Lannemezan,
- Zone commerciale de La Ramondia à Lannemezan,
- Pôle Commerciale « Biocoop » à Lannemezan,
- Centre-bourg de La Barthe de Neste,

- Centre-bourg de Capvern
- Station thermale de Capvern Les Bains,
- Zone commerciale de Capvern
- Zone commerciale de Capvern-Campistrous
- Centre-bourg de Galan
- Centre-bourg de Hèches
- Centre-bourg de Pinas

La CCI prendrait en charge la mise en place de l'observatoire et la production des supports. Les actualisations seraient confiées au territoire, c'est-à-dire au Manager de centre-ville pour la ville de Lannemezan et au service Développement et Attractivité de la CCPL pour les autres sites, sachant que les agents des communes, lorsqu'il en existe, pourraient être mis à contribution si nécessaire. Le coût serait de 3 162,50 € HT/ an pendant 3 ans.

**Le Bureau, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :**

- D'approuver la création de l'observatoire économique sur les périmètres commerciaux définis ci-dessus,
- De mandater le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'ensemble des partenaires et en particulier sur la DETR 2020,
- D'autoriser monsieur le Président à signer une convention avec la CCI des Hautes-Pyrénées, en contrepartie d'un coût de 3 162.50 € HT pendant trois années,
- De mandater le comité de Pilotage du FISAC qui rassemble l'ensemble des partenaires économiques à suivre la mise en place de cet observatoire,
- D'autoriser le Président à signer tout document et à engager toutes démarches utiles pour exécuter la présente délibération.

Pour copie conforme

Le Président  
Bernard PLANO



Affichée le 17 MARS 2020

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20200309-2020-039B-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2020  
Date de réception préfecture : 17/03/2020